

# La psychiatrie sous l'Empire \*

par Michel GOUREVITCH \*\*

L'Empire, c'est bien autre chose qu'une tranche chronologique. *La psychiatrie sous l'Empire*, c'est bien autre chose que onze ans découpés dans son histoire. C'est la rencontre d'une discipline naissante avec un régime politique extraordinaire qui a marqué pour longtemps une société qui se renouvelait et toutes les institutions de cette société. Or, la psychiatrie, c'est à la fois une discipline médicale - c'est de loin la première spécialité qui se soit individualisée - et une institution, une société fermée, une population nombreuse, organisée dans ses murs propres selon un modèle hiérarchique conforme à celui de la France de son époque. On peut vraiment parler de psychiatrie impériale. La France de l'Empire s'ordonne par rapport à un homme ; la psychiatrie sa contemporaine, elle aussi, tient sa naissance et sa substance d'un homme. L'analogie s'arrête là ; l'homme des Tuileries reste unique, il lèguera le pays centralisé et sa forte administration à des ennemis qui vont l'anathématiser ; l'homme de la Salpêtrière forme un disciple dont l'étoile, sous l'Empire, brille déjà d'un très vif éclat propre. Pinel a à ses côtés Esquirol qui jusque sous Louis-Philippe continuera sa légitimité dynastique et assurera définitivement sa succession.

Je vais rappeler très brièvement les faits, les données des annales, qui vous sont bien connues, avant de m'attacher à deux aspects originaux de cette psychiatrie napoléonienne,

- son caractère impérial

- et l'intérêt de l'œuvre clinique d'Esquirol pour quiconque s'intéresse à l'arrière-plan épique sur lequel elle se déroule.

En 1804, la psychiatrie a onze ans. Elle était née sous la Terreur avec la nomination du docteur Philippe Pinel aux infirmeries de Bicêtre. Elle n'est pas née du fameux geste de Pinel faisant rompre les fers des aliénés. Ce geste est un mythe. Elle est née de la rencontre d'un médecin philosophe avec la folie chronique, l'aliénation, infirmité jusque là réputée incurable - si ce n'est spontanément et par la grâce de la Providence. Chargé d'un simple service d'infirmerie, chargé de soigner la pathologie médico-chirurgicale intercurrente, Pinel qui, comme beaucoup d'autres, s'était intéressé à la folie en théoricien de la raison s'est, le premier, intéressé aux fous, j'entends aux fous chroniques, aux aliénés, et s'est mêlé de les soigner en tant que tels, par déformation

---

\* Communication présentée à la séance du 22 octobre 1988 de la Société française d'Histoire de la Médecine.

\*\* C.H.S. de Maison-Blanche, 93330 Neuilly-sur-Marne.

professionnelle. Cela donc se passe à Bicêtre en 1793. Deux ans plus tard, Pinel est muté à la Salpêtrière où il finira sa longue carrière sous Charles X. On peut ajouter que le Consulat et l'Empire l'ont chargé d'honneurs comme jamais psychiatre ne le sera sans doute après lui. Il est déjà professeur de pathologie interne, il a été de la première fournée de la légion d'honneur en 1802, il est de l'Institut depuis 1803 et en 1805, il recevra le titre de médecin consultant de l'Empereur, ce qui ne signifie pas que la famille impériale ait eu un psychiatre attitré, mais cela permet de rappeler que, pour parler en termes modernes, les psychiatres sont très tard restés compétents et non spécialistes et qu'on ne manquait pas de les consulter en médecine générale. En tout cas, le titre était surtout, je crois, honorifique, et rien n'autorise à penser que Napoléon ait cru en Pinel comme il croyait en Corvisart.

A la Salpêtrière, Pinel a ouvert le premier cours de clinique des maladies mentales, cours que fréquente un jeune médecin provincial, Languedocien comme lui, venu se cultiver à Paris où il va écouter Pinel à la Salpêtrière comme à la Charité il écoute Corvisart, et apprend à lire dans les livres que sont les malades. Jeune ? Pas si jeune. En 1804, Esquirol (Jean-Etienne-Dominique) a 32 ans passés, et à cet âge-là, Bichat était déjà mort; l'Empereur n'a pas trois ans de plus qu'Esquirol ; on n'insistera jamais assez sur la jeunesse des génies de cette époque extraordinaire et sur la brièveté de leurs vies glorieuses. Toute cette histoire est formidablement brève. Après 1815 un officier en demi-solde, qui fait figure de retraité nostalgique et déchu, peut très bien, lui aussi, avoir trente-deux ans. Esquirol devient très vite le bras droit du maître. En 1805 il soutiendra sa thèse, - et trente-trois ans, c'est un âge très avancé pour un étudiant. Mais le grade de docteur vient d'être rétabli avec la faculté de médecine elle-même, après de longues années de déréglementation et de libre exercice de la médecine, c'est-à-dire le plus souvent de charlatanisme. En 1805 Esquirol a probablement déjà dépassé le maître en subtilité clinique. Il a ouvert une clinique psychiatrique où il vit au milieu de ses malades privés, rue Buffon, en face de la Salpêtrière, ce qui lui permet une pratique mixte, publique et libérale. C'est un psychiatre déjà chevronné donc qui soutient sa thèse, et cette thèse est la première monographie de psychiatrie clinique, c'est le premier écrit d'une certaine ampleur inspiré à un médecin par l'expérience des malades psychiatriques tels qu'ils sont, - et non par la méditation philosophique sur une déraison abstraite.

Cette thèse s'intitule "*Des passions considérées comme causes, symptômes et moyens curatifs de l'aliénation mentale*". C'est un texte important qui intègre à la médecine les passions, la vie affective que la sensibilité rousseauiste, préromantique, a mises à l'honneur, - cause de l'aliénation ; qui affirme la continuité entre cette vie affective de la psychologie normale et son exaltation pathologique, *symptôme* de l'aliénation. Et qui surtout pose le principe d'un traitement relationnel, le traitement moral, comme *moyen curatif* de cette aliénation.

Cette psychiatrie naissante fait entrer dans le domaine médical les vicissitudes de la vie morale, ces *passions* qui jusqu'à la Révolution ont relevé du magistère de l'Eglise. Elle les laïcise. Elle est bien contemporaine du Concordat.

Voilà, très rapidement, pour les hommes, pour les *deux* hommes. Mais cette psychiatrie, comme nous l'avons vu, c'est aussi une institution, qui prend en charge une vaste population d'inadaptés, très hétérogène, dans de vieux murs souvent hérités eux

aussi de l'Eglise. Il y a beaucoup à dire, et notamment sur la misère qui sévira longtemps encore entre ces murs.

Ce qu'on peut faire pendant ces quelques minutes, c'est relever un ou deux événements fondateurs qui vont durablement marquer l'institution et qui portent bien la marque de "ces jours trop rapides où le Français acquit tant de renom", comme dit la chanson.

Le premier est un peu antérieur à l'Empire, il est du 12 messidor an VIII, du 1er juillet 1800 ; je vais peut-être surprendre ou scandaliser, mais cet événement important pour l'avenir de la psychiatrie, c'est la création de la préfecture de police. Il est important parce que l'arrêté qui l'institue charge entre autres M. Verbrugge aujourd'hui comme Dubois à l'époque d'empêcher "qu'on ne laisse vaguer des furieux, des insensés, des animaux malfaisants ou dangereux". Pour les animaux, je ne sais pas, mais pour les insensés c'est une tâche qui n'est pas légère, non seulement parce que Paris est une très grande ville de plus de 500.000 habitants, mais aussi parce que la province a pris l'habitude de conduire ses fous sur le parvis Notre-Dame, comptant pour l'en débarrasser, sur la charité de la capitale et sur la capacité de Bicêtre et de la Salpêtrière.

La nouvelle préfecture est ainsi obligée d'élaborer progressivement une prise en charge de ces furieux et de ces insensés qui vaguent dans les rues, en créant des rouages qui feront appel à l'intervention du médecin. C'est une grande nouveauté, très en avance sur son temps, et qui fera beaucoup pour la médicalisation de la folie. Il en reste aujourd'hui, pour Paris, l'infirmerie psychiatrique près la Préfecture de police. Il en reste surtout, pour toute la France, la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, qui n'a fait pour l'essentiel que de généraliser à tout le territoire la pratique parisienne de la Préfecture de police et qui est toujours debout parce que c'est un chef d'oeuvre législatif irremplaçable.

Il y aura encore sous l'Empire un autre événement beaucoup plus obscur, mais dont l'influence sera décisive sur l'évolution de la psychiatrie institutionnelle. En fait, il en est de cet événement comme du geste libérateur de Pinel, comme de la prise de la Bastille et comme du vase de Soissons : c'est un symptôme, c'est un symbole, c'est l'indice d'une grande mutation, une anecdote fortuite en elle-même.

Cela se passe à Charenton, à l'actuel hôpital Esquirol de Saint-Maurice qui existe depuis le XVIIe siècle comme maison d'aliénés. Il y a là un directeur administratif, un "régisseur", M. de Coulmiers ; un médecin en chef, qui s'appelle Royer-Collard et qui n'est que le frère du Royer-Collard qui a donné son nom à une rue du quartier du Luxembourg. Il y a enfin beaucoup de pensionnaires, parmi lesquels Donatien-Alphonse-François, marquis de Sade, qui est placé là depuis 1803 et qui y mourra en 1814. Nous sommes à l'automne de 1812, l'Empereur est en Russie, c'est le moment même de la conspiration de Malet.

Or, il y a un conflit entre le directeur et le médecin. Du médecin, il n'y a pas grand-chose à dire, ce n'est pas à proprement parler un psychiatre, on peut dire qu'il n'a guère laissé de traces.

Le directeur, par contre, est un personnage haut en couleurs, bien qu'il ne dépasse pas quatre pieds de stature, guère plus d'un mètre. Coulmiers est un ancien religieux prémontré, ancien député aux Etats Généraux. C'est un animateur dévoué, généreux, sûr de lui-même, tyrannique. Et c'est un excellent administrateur.

Quand on est gardien d'aliénés, on ne peut plus se borner à les entretenir, il faut leur appliquer un traitement moral : cette idée de Pinel est encore neuve, mais Coulmiers va l'appliquer à Charenton avec zèle, il va soigner la folie en appliquant toutes sortes de moyens de traitement moral, et notamment les fameuses représentations théâtrales dont le metteur en scène est le divin marquis. En cela, il est novateur.

Par contre, Coulmiers est encore un personnage du XVIII<sup>e</sup> siècle en ceci que pour lui le traitement moral est affaire d'expérience humaine, de discipline administrative, de morale, de pédagogie et ne concerne pas la médecine. C'est un ancien religieux, ce qui très probablement le met à l'aise dans un rôle de directeur des consciences individuelles et d'animateur des collectivités. Il considère donc son médecin en chef comme un conseiller technique subordonné.

Il en résulte une situation que, dans la deuxième édition de son *Traité de l'aliénation mentale*, Pinel lui-même condamne dans les termes que voici : "Il peut y avoir une extrême différence entre un surveillant très habile et un médecin insouciant et très borné dans ses vues, et dans ce cas le premier ne manque pas d'envahir toute l'autorité comme un hospice très connu en a donné longtemps un exemple remarquable" (*Traité médico-philosophique*, 1809, p. 225).

Or, cette question de l'autorité, de l'autorité unique à l'asile est alors très actuelle. Pinel affirme la nécessité d'un centre unique d'autorité, autorité dont la finalité est thérapeutique et qui doit se trouver entre les mains du médecin. Mais cette affirmation dépasse la technique psychiatrique. Elle est émise à un moment où la France et même l'Europe sont soumises à un centre unique d'autorité au nom duquel nous sommes tous réunis aujourd'hui.

Et ce qui est en jeu ici, c'est la légitimité de cette autorité, c'est la source du droit. Pendant bien des siècles, cette source a été le droit divin, le bon plaisir du souverain. On vient d'abolir le bon plaisir, et trois ans plus tard, on a tué le roi. Il n'est pas possible que ce régicide n'ait pas entraîné une crise profonde dans les rapports des individus avec l'autorité. On ne peut plus commander ni obéir de la même façon. L'exécution de Louis XVI a dû déclencher bien autre chose qu'une simple vacance du pouvoir. Coïncidence vraiment tragique, Pinel y a assisté en qualité de garde national et nous en a laissé un récit. Cette exécution n'a pu que revêtir une considérable signification oedipienne. Elle a déterminé une dynamique du deuil et de la culpabilité qui a dû jouer son rôle psycho-sociologique dans le déchaînement de la Terreur.

Une fois restaurée, cette autorité ne peut se contenter des baïonnettes du 18 brumaire. Elle a besoin d'une légitimité.

L'armée ne lui fournit pas seulement les baïonnettes.

Dans une société en grande partie dissoute, l'armée, seule collectivité organisée qui subsiste, joue alors le rôle que l'on sait et va fournir aux institutions civiles laïcisées un modèle de rapports hiérarchiques en même temps qu'un réservoir d'hommes.

Dans cette armée, l'autorité n'est plus la délégation du pouvoir du droit divin et c'est par la compétence technique qu'elle va chercher à se légitimer. Les grandes écoles sont déjà en place, Polytechnique existe depuis 1795, on a le pouvoir parce qu'on est compétent, fut-ce d'une compétence absolument étrangère à l'objet administré. Il faut avoir passé des concours, ou il faut un diplôme, et cela Coulmiers, homme d'ancien régime, ne peut le concevoir.

En octobre 1812 donc, ce conflit entre Coulmiers et le docteur Royer-Collard est porté devant le préfet de police. Coulmiers a d'excellents arguments. Royer-Collard ne réside pas, dit-il. Il fait deux visites par semaine, de 9 heures à 10 heures 1/4, et il y a quatre cents malades. Mais il n'importe. Le préfet tranche en faveur du technicien sur une question de forme et de détail comme il arrive souvent pour les décisions lourdes de conséquences : seul le médecin peut signer les certificats de guérison. Et c'est ainsi que, pour longtemps, est installé à l'asile ce qu'on appellera beaucoup plus tard le pouvoir médical. Pendant cent cinquante ans le médecin-chef y sera le centre de tout. Mais, bien entendu, l'histoire ne s'arrête pas et, de nos jours, la psychologie sociale de l'autorité et de l'obéissance continue à évoluer.

Pour finir, je voudrais, à vous qui, médecins ou non, vous intéressez à la grande nation et à la grande armée, vous lire quelques lignes de l'oeuvre clinique d'Esquirol.

"M. N., âgé de 51 ans, d'un tempérament bilioso-sanguin, ayant la tête grosse, le cou court et la face colorée, était préfet, en 1812, d'une grande ville d'Allemagne qui s'insurgea contre l'arrière-garde de l'armée française en retraite. Le désordre qui résulta de ces événements, la responsabilité qui pesait sur le préfet, bouleversèrent la tête de celui-ci ; il se crut accusé de haute trahison et, par conséquent, déshonoré. Dans cet état, il se coupe la gorge avec un rasoir...". Deux ans plus tard, "les nouvelles politiques, l'approche des armées étrangères sur Paris, lui paraissent des fables inventées pour surprendre ses opinions ; tout-à-coup, au milieu d'un de nos entretiens, il me dit en élevant la voix et d'un ton solennel : "Puisque vous voulez le savoir, voici ma profession de foi. L'Empereur m'a comblé de bienfaits, je l'ai servi avec zèle et dévouement, je n'ai manqué ni au devoir ni à l'honneur, je le jure ; qu'on fasse de moi ce qu'on voudra". Vers la fin de mars 1814, après un long entretien, j'engage M. N. à me faire une visite, afin de s'assurer, par l'inspection de ma bibliothèque, si je suis médecin, il me refuse ; mais trois jours après, croyant me prendre au dépourvu, il me propose de venir aussitôt dans mon cabinet, j'accepte ; après avoir longtemps parcouru mes livres : "Si ces livres, dit-il, ne sont point mis ici exprès pour moi, cette bibliothèque est celle d'un médecin". Quelques jours plus tard, le siège de Paris a lieu, le malade reste convaincu que ce n'est point une bataille, mais bien un exercice à feu. Le roi est proclamé, je remets à M. N. des journaux aux armes de France, il les lit et me les rend en ajoutant : "On a imprimé ces journaux pour moi". Je lui objecte que ce serait un moyen non seulement très dispendieux, mais très dangereux ; cet argument ne le dissuade pas. Je l'engage, pour se convaincre, d'aller se promener dans Paris, il s'y refuse. Le 15 avril : "Sortons-nous ?" me dit-il brusquement et sans être provoqué : à l'instant nous nous rendons au Jardin des Plantes, où se trouvait un grand nombre de soldats, portant l'uniforme de toutes les nations. A peine avions-nous fait cent pas que M. N. me serre vivement le bras en me disant : "Rentrons, j'en ai assez vu, vous ne m'aviez point trompé ; j'étais malade, je suis guéri" (*Des maladies mentales...* I, p. 160, puis 163-164).

Voici enfin un autre malade : à l'âge de dix-sept ans, il "devient militaire". Etant à l'armée pendant la campagne de Prusse, alors âgé de 24 ans, "il se livre à tous les excès auxquels expose son nouvel état. Il prend une gonorrhée ; ses camarades lui conseillent, pour guérir, d'avalier un grand verre d'eau de vie, dans lequel on a mis infuser la poudre de trois cartouches. La gonorrhée disparaît : le malade commence à délirer, se livre à de nouveaux excès, arrive en France avec son régiment. La fureur, le délire augmentent.

Méconnaissant ses chefs, ses camarades, M. de F. commet toute sorte d'extravagance dans son quartier et m'est confié au mois de mai 1807.

Ce jeune officier est d'une taille élevée ; ses cheveux sont noirs, rudes et abondants ; son haleine est fétide, sa langue est très blanche ; les traits de la face sont tirés ; la face est pâle, les pommettes sont rouges ; les yeux brillants ; l'amaigrissement est considérable ; fureur ; besoin de déchirer ; délire général. Tantôt le malade croit voir dans les nuages un corps de 40 ou 50.000 hommes, dont l'empereur passe la revue..." (*Des maladies mentales...* I, p. 393-394).

Vous voyez que les toutes premières hallucinations qu'ait décrites la clinique médicale moderne ont su, mieux peut-être qu'Edouard Detaille et que le cinquième acte de *l'Aiglon*, atteindre au sublime dans la peinture d'un rêve de grandeur épique.